

M. G. VAN CAUWELAERT
Directeur du Service des Monuments et
des Sites – A.A.T.L.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 Bruxelles

V/Réf. : 2232
N/Réf. : AVL/AH/Bxl-2.920/329
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : AUDERGHEM. Chaussée de Tervuren, 91. Classement comme monument de la totalité de l'église Sainte-Anne, y compris l'orgue et tout le mobilier fixe par destination.

Dossier traité par Mme M. Herla.

En réponse à votre courriel du 2 décembre 2003 et conformément à l'article 18, §2 et §3 de l'ordonnance du 4/03/1993 relative à la conservation du patrimoine immobilier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 7 janvier 2004, notre Assemblée s'est prononcée favorablement sur la protection du bien mentionné sous rubrique. En conséquence, nous vous saurions gré de bien vouloir proposer au Gouvernement de faire sanctionner cette proposition par un arrêté d'ouverture de procédure de classement.

La C.R.M.S. souscrit entièrement à la proposition de classement comme monument, en raison de son intérêt historique, esthétique et artistique, de la totalité de l'église y compris le mobilier fixe par destination ainsi que l'orgue, inscrit à l'inventaire légal.

L'église Sainte-Anne a été construite en 1843 selon les plans de Louis-Jacques Spaak (1804-1893), architecte de la province de Brabant. Il fut l'auteur d'un grand nombre de bâtiments publics dont le Grand Entrepôt de Bruxelles. Il réalisa plusieurs églises, notamment en région bruxelloise, l'église Saint-Jean Baptiste à Molenbeek en 1834, l'église Sainte-Anne de Koekelberg en 1839 ou l'église Saint-Martin à Ganshoren en 1850 (toutes démolies). L'église Sainte-Anne d'Auderghem est un des seuls édifices qui subsistent de son oeuvre.

L'église fut commandée par la commune de Watermael-Boitsfort. Construite sur le *Schietheideveld* le long de la chaussée de Tervuren, elle succédait à la chapelle Sainte-Anne devenue trop exiguë pour répondre à l'accroissement de la population vers la moitié du XIXe siècle. L'église fut proposée par Pierre-Théodore Verhaegen, alors bourgmestre de Watermaal-Boitsfort. La commune d'Auderghem succéda à cette commune comme propriétaire lors de sa création en 1863.

L'église Sainte-Anne constitue un édifice de style néoclassique très sobre, construit en briques rouges sur un soubassement en pierre. La façade principale, surmontée d'une petite tourelle carrée, est ornée de deux statues en pierre placées dans des niches avec arcs en plein cintre. A

gauche de l'entrée figure une statue de Sainte-Anne, à droite celle de Saint-Pierre. Fixé au mur extérieur du chœur, un grand crucifix en bois fruitier est suspendu sous un auvent.

Cette église adopte le langage architectural caractéristique des édifices de culte construits par Spaak. La plupart d'entre eux étaient composés d'une partie centrale surmontée d'une tour et de deux bas-côtés, la tour étant percée d'un porche surmonté d'une ou plusieurs baies de fenêtres. La façade des bas-côtés était percée d'ouvertures ou, dans le cas des églises d'Auderghem et de Koekelberg, par des niches pour sculptures. La décoration des églises dues à Spaak était généralement très sobre et obtenue uniquement par des jeux d'appareillage.

A l'intérieur, l'église Sainte-Anne se caractérise par la présence d'une belle charpente et des vitraux de valeur patrimoniale. Elle contient plusieurs éléments de valeur.

- L'orgue de tribune réalisé en 1870 par le grand facteur d'orgue Henri Vermeersch; il est le seul orgue connu à Bruxelles entièrement de ses mains mis à part quelques ajouts. Il représente un témoin unique et intéressant de la facture « romatique ».
- Les deux autels latéraux en style baroque datant de la seconde moitié du XVIIIe siècle et provenant de l'église Notre-Dame du Sablon, où ils ont été achetés en 1875.
- Une statue trinitaire de Sainte-Anne, placée sur l'autel Sainte-Anne, un des autels susmentionnés, datant du XVIe siècle et provenant probablement de l'ancienne église.
- Le maître-autel en bois peint de style néo-classique, datant de la construction de l'église.

Cette église ne peut être dissociée de l'ancien noyau villageois d'Auderghem qui devrait être compris dans la zone de protection à établir autour de l'édifice classé. Celle-ci devra également comprendre le cimetière paroissial qui cerna l'église jusqu'en 1920, époque de sa désaffectation. Il ne fut définitivement supprimé qu'en 1967 en vue de l'aménagement d'un petit parc.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président